DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS: Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON

ABSENTS: Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry MARQUIS

	VallonScènes	- saison	culturelle	2024	4/2025 -
DCM n°113/2024 - 7.1.6	programmation	complémer	ntaire et	tarifs -	signature
	des contrats de	cession			

Rapporteur: Madame TERRIEN

Pour rappel, par délibération numéro 097/2024 en date du 16 avril 2024, le conseil municipal a arrêté la programmation de la saison culturelle VallonScènes 2024/2025.

Les membres de la commission communale vie locale, réunis le 23 avril 2024, proposent :

- de compléter l'offre culturelle comme suit :

Spectacle tout public	Genre / partenariat	Date et lieu	
Les yeux plus grands que le monde - compagnie Spectabilis	Tout public / Théâtre	23 mai 2025 Espace culturel Paul GUIMARD	
Programmation scolaire	Niveau		
Ce que vit le rhinocéros lorsqu'il regarda de l'autre côté de la clôture lecture-performance Compagnie 15 000 cm² de peau		Collège	

- de maintenir les tarifs pour les spectacles tout public à :
 - 12,00 euros le tarif plein,
 - 10,00 euros le tarif groupe et partenaire,
 - 5,00 euros pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans, les étudiants, les familles à partir de quatre membres, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés;

- de proposer un tarif plein à 20,00 euros, un tarif groupe/partenaire à 18,00 euros et un tarif réduit à 15,00 euros pour le spectacle « Le Cas Pucine » ;
- de proposer un tarif plein à 15,00 euros et un tarif réduit à 7,00 euros pour les enfants de moins de 12 ans pour le spectacle « Craïc irish dance » accueilli en partenariat avec l'association Saint-Mars Culture et Animation ;
- de proposer un tarif unique à 5,00 euros pour le spectacle familial « Cavalcade en cocazie » ;
- de proposer la gratuité pour le spectacle de clôture ;
- de proposer un tarif découverte à 4,00 euros :
 - aux élèves des établissements scolaires de VALLONS-DE-L'ERDRE dans le cadre de la programmation scolaire;
 - aux élèves des écoles de danse et de musique vallonnaises (ARTEM Danse, TendanSe&Cie, groupe danse de l'association sportive du collège Louis PASTEUR et antenne de Poly-sons basée à VALLONS-DE-L'ERDRE);
 - aux jeunes inscrits aux activités proposées aux adolescents par le pôle famille ;
- de maintenir l'offre spécifique consistant en une invitation pour deux personnes pour un spectacle de la saison culturelle pour tout élu et tout agent de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE; chaque utilisation d'invitation devrait faire l'objet d'une réservation préalable au spectacle choisi.

Sur avis des membres de la commission communale vie locale réunis le 23 avril 2024, il est donc proposé que l'ensemble de la programmation culturelle et les tarifs soient arrêtés comme suit pour la saison VallonScènes 2024/2025 :

Spectacle tout public	Genre / partenariat	Date et lieu	Tarif plein	Tarif groupe et partenaire	Tarif réduit	Tarif découverte
Les Booze brothers	Tout public concert	05 octobre 2024 Espace culturel Paul GUIMARD	12,00 euros	10,00 euros	5,00 euros	4,00 euros
Festival Ce soir je sors mes parents	Jeune public	Du 20 au 22 octobre 2024	4,00 euros (Tarif fixé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis)			
Le Cas Pucine	Tout public / ventriloquie	15 novembre 2024 Espace culturel Paul GUIMARD	20,00 euros	18,00 euros	15,00 euros	
Cavalcade en cocazie	Familial / cirque	15 décembre 2024 Salle Saint- Clément à Saint- Sulpice-des- Landes	5,00 euros			
Massak Yaka	Tout public / Danse hip-hop	26 janvier 2025 Espace culturel Paul GUIMARD	12,00 euros	10,00 euros	5,00 euros	4,00 euros
Craïc irish dance	Tout public / Danse irlandaise	23 mars 2025 Espace culturel Paul GUIMARD	I 15.UU euros I		7,00 euros	
Cadavre exquis	Tout public / théâtre	25 avril 2025 Espace culturel Paul GUIMARD	12,00 euros	10,00 euros	5,00 euros	4,00 euros
Les yeux plus grands que le monde	Tout public / Théâtre	23 mai 2025 Espace culturel Paul GUIMARD	12,00 euros	10,00 euros	5,00 euros	4,00 euros
Les petits duos	Tout public / danse	1° juin 2025 Lieu à définir	Gratuit			

Programmation scolaire	Niveau	Date	Tarifs	
Toubouge Compagnie Les Fées Railleuses	Cycle 1	24 janvier 2025		
Éloïse et Léonie Compagnie Thaliachore	Cycle 2	07 mars 2025	4,00 euros	
Bibliotron Compagnie Babel fish	Cycle 3	22 novembre 2024		
Ce que vit le rhinocéros lorsqu'il regarda de l'autre côté de la clôture Compagnie 15 000cm² de peau	Collège	07 février 2025		

Monsieur le Maire demande si les places offertes aux élus et aux agents ont été utilisées pour la saison culturelle en cours. Madame TERRIEN répond que dix-sept élus les ont utilisées et cinquante-sept agents. Elle précise que les élus ont, d'une manière générale, assisté aux spectacles proposés. Elle ajoute que ce sont au total cent quatre-vingt billets gratuits qui ont été comptabilisés sur la saison culturelle. Monsieur VALLÉE apporte des précisions complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** les propositions formulées par les membres de la commission communale vie locale réunis le 23 avril 2024 ;
- ARRÊTE la programmation comme proposée dans le tableau ci-dessus ;
- **ADOPTE** les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus pour la saison VallonScènes 2024/2025;
- **RENOUVELLE** l'offre d'invitation pour deux personnes pour un spectacle de la saison culturelle pour tout élu et tout agent de la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les contrats de cession correspondants et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 mai 2024

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU Le secrétaire de séance, Thierry MARQUIS

Envoyé en préfecture le 29/05/2024 Reçu en préfecture le 29/05/2024

ID: 044-200078079-20240521-DCM_113_2024-DE

